

Groupe CIR
Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le Groupe CIR annonce le lancement de sa gamme « Denormandie Patrimonial® », une nouvelle opportunité d'investissement dans l'immobilier ancien.

Spécialiste de la réhabilitation d'immeubles patrimoniaux en cœur de ville, le Groupe CIR élargit son panel de solutions d'investissements immobiliers avec une nouvelle offre conçue autour de la loi Denormandie.

Une mesure en faveur du patrimoine

La loi Denormandie encourage la restauration de l'immobilier ancien en cœur de ville. En préservant leur patrimoine architectural, les villes retrouvent le dynamisme de leur centre, facilitent l'accès au logement et accélèrent la rénovation énergétique de l'ensemble de la ville.

Acteur engagé depuis toujours dans la préservation et la valorisation du patrimoine architectural des cœurs de ville, le Groupe CIR lance une offre dédiée « Denormandie Patrimonial® ».

"Avec la gamme « Denormandie Patrimonial® », nous proposons une réponse concrète aux investisseurs souhaitant conjuguer le développement de leur patrimoine et une fiscalité optimisée, tout en répondant aux enjeux d'un immobilier plus durable", déclare Stéphane Dalliet, Président Associé du Groupe Bacalan.

Une réponse aux nouveaux enjeux du marché

« Denormandie Patrimonial® » adresse également une solution alternative à la fin du dispositif Pinel et s'aligne parfaitement avec les attentes des investisseurs très attachés à la pierre.

La nouvelle gamme reste fidèle à l'ADN du Groupe CIR : implantation en cœur de ville, sélection de villes à tension locative, valorisation de biens patrimoniaux de bonne facture, et respect du label CIR qui assure un investissement durable et rentable. La Gamme « Denormandie Patrimonial® » suit un cahier des charges spécifique, garantissant des investissements de qualité tout en restant cohérente avec les attentes du marché.

Un lancement commercial en deux étapes

Mardi 18 février, le Groupe CIR ouvrira la commercialisation du « Denormandie Patrimonial® » avec une sélection d'appartements dans une dizaine de villes.

Cette première phase sera suivie d'une accélération de l'offre en juin 2025, avec un déploiement élargi pour répondre à une demande croissante et offrir encore plus de possibilités d'investissement.

Un accompagnement sur mesure pour les investisseurs

Grâce à son expertise et à son savoir-faire reconnus, le Groupe CIR accompagne ses clients à chaque étape, de la sélection du bien à sa mise en location, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse et des 5 garanties du Pack Serenium.

Avec le lancement du "Denormandie Patrimonial®", le Groupe CIR réaffirme son rôle d'acteur incontournable du marché de la réhabilitation et son engagement en faveur d'un immobilier d'avenir, combinant histoire, qualité et attractivité.

À propos du Groupe CIR

Fleuron du Groupe Bacalan, le Groupe CIR propose des solutions d'investissements immobiliers bâtis pour traverser le temps. Le Groupe CIR sélectionne des prestigieux actifs immobiliers en cœur de ville et les rénove pour faire renaître le patrimoine architectural français. Avec une moyenne de 110 chantiers par an, le Groupe CIR a restauré plus de 18 100 appartements depuis 1988.

Contact Presse :

Eléonore Lapeyrère
Responsable Marketing & Communication
Groupe CIR
eleonore.lapeyrere@groupecir.com
06 33 58 91 48